

programmes dont ils sont directement responsables. Les bénéficiaires de fonds de représentation doivent établir, d'une manière jugée satisfaisante par le directeur de programme, que les activités de représentation proposées contribueront à la réalisation des objectifs du programme. Le but de ce processus continu d'échange de renseignements et de consultation est de définir des priorités conformes à la réalité et d'éviter le double emploi et les lacunes dans la planification, de même que les activités de représentation d'intérêt marginal.

**9.5.3 Objet de la coordination.** Le chef de mission doit coordonner les travaux de la mission afin :

- a) que l'on révise régulièrement le coût unitaire des principaux types d'activité de représentation et que l'on ne dépasse pas les niveaux fixés;
- b) que l'on accorde l'aide nécessaire, sur les plans de la planification et de l'organisation, aux employés moins expérimentés qui participent à des activités de représentation;
- c) qu'il y ait une certaine homogénéité dans la façon dont les employés de tous les ministères et organismes représentés à la mission offrent et acceptent l'hospitalité;
- d) que les types d'activités de représentation et les normes établies à cet égard conviennent aux objectifs visés et aux usages locaux;
- e) que le bon goût règne et que l'on évite les dépenses excessives;
- f) que l'on tienne des relevés des activités de représentation et des dépenses engagées à ce titre et que les relevés et les rapports soient tenus de la façon prescrite et conformément aux modalités approuvées.

## 9.6 Objectifs et motifs des activités de représentation

**9.6.1 Définition claire du but des activités.** Selon les circonstances, les activités de représentation peuvent viser un objectif général ou particulier. Il faut, dans le cadre de la planification des programmes, accorder la priorité aux activités dont le but est clairement défini.

**9.6.2 Représentation principalement axée sur les étrangers.** Le principal objectif des activités de représentation à l'étranger devrait être d'appuyer les objectifs des divers programmes menés par la mission, par l'établissement de relations personnelles étroites et par la multiplication des contacts personnels avec des membres bien renseignés et influents des collectivités locales ou avec des personnes qui prennent part aux travaux d'organisations internationales. Par conséquent, les activités de représentation devraient viser surtout les étrangers, tout en accordant aux visiteurs canadiens l'importance voulue. Le nombre de Canadiens invités devrait correspondre, dans le cadre des activités de représentation, au minimum requis pour assurer la conduite des affaires de l'État et, notamment, pour assurer les fonctions d'hôte ou d'hôtesse et les fonctions essentielles de représentation. À l'exception des activités d'accueil offertes par le chef de mission, les affectations officielles de représentations ne peuvent servir à financer des activités organisées à la seule intention d'employés du gouvernement du Canada ou d'employés contractuels et de leurs familles.

**9.6.3 Principaux objectifs.** Voici les principaux objectifs et les principales raisons d'être des activités de représentation :

- a) influencer ceux qui élaborent les politiques, prennent les décisions et façonnent l'opinion à l'intérieur des principaux groupes d'une collectivité étrangère;
- b) réunir des visiteurs canadiens et des personnes influentes de la région présentant des intérêts analogues sur le plan des affaires ou sur le plan professionnel;
- c) évaluer l'utilité éventuelle de personnes possédant des compétences particulières dans des domaines qui intéressent le Canada et cultiver les relations avec ces personnes;
- d) créer des occasions supplémentaires favorisant des échanges de vues avec les contacts locaux sur des questions internationales et locales présentant un intérêt pour le Canada;
- e) célébrer des occasions spéciales ou des événements particuliers dans le développement des relations bilatérales du Canada avec d'autres pays.

**9.6.4 Fête nationale.** Bien que la situation varie considérablement selon les missions, on estime, dans la perspective évoquée ci-dessus, que les réceptions offertes à l'occasion de la fête nationale du Canada présentent en général une valeur